

I-SITE 2018-2019**Appel à projets****« International Research Partnerships (Engineering and Health) - IRP »****Cadrement concernant l'appel à projets**

L'Initiative I-site NExT s'appuie sur un plan d'actions ambitieux pour l'internationalisation de la recherche (attractivité de nouveaux chercheurs et nouvelles chercheuses sur le site, création de réseaux...). La mise en place des **IRP, International Research Partnerships**, dans les thématiques prioritaires de NExT¹ qui sont l'industrie du futur et la santé du futur, est l'un de ces outils structurants pour le rayonnement international de la recherche nantaise.

L'objectif de ces IRP est d'établir des réseaux internationaux de recherche spécialisés dans les domaines prioritaires de NExT. Ces réseaux établis à l'échelle des unités de recherche doivent donc agir en catalyseurs de partenariats internationaux, nouveaux ou renforcés, avec des établissements de haut niveau. Un financement de 400 000€ par IRP² sera attribué pendant trois ans à un groupe de recherche du site nantais³ souhaitant développer un partenariat avec des groupes de recherche à l'international travaillant sur la même thématique.

Les IRP seront composés de :

- un.e chercheur.euse ou enseignant.e-chercheur.euse du site nantais, dirigeant les recherches de l'IRP (Principal Investigator - PI)
- des chercheur.euse.s ou enseignant.e.s-chercheur.euse.s (PIs) de 2 laboratoires étrangers au moins
- au moins 3 chercheur.euse.s ou enseignant.e.s-chercheur.euse.s du site nantais
- des post-doctorant.e.s
- des doctorant.e.s
- des étudiant.e.s de master

Prise en charge

Cet appel permettra de financer :

- les mobilités des membres des groupes de recherche nantais à l'étranger
- le salaire des post-doctorant.e.s, doctorant.e.s et bourses pour les étudiant.e.s en master
- des décharges d'enseignement pour les enseignant.e.s-chercheur.euse.s locaux.ales
- l'invitation des chercheur.euse.s internationaux.ales

¹ Voir liste des thématiques à la fin de ce document

² Le montant de l'aide pourra être ajusté en fonction du dimensionnement et de l'ambition du projet.

Le budget total dédié aux IRP, pour cette première vague, est de 2 380 000€.

³ Les unités d'investigation clinique sont éligibles.

- les coûts de communication et de valorisation des activités et des résultats (communication, séminaires, publications...)
- les coûts de fonctionnement : souscription à des colloques ou affiliation à des organisations internationales en lien avec le thème de l'IRP
- un poste de coordinateur.rice de projet, dont les missions pourront être les suivantes : reporting, gestion (notamment des mobilités), veille, recherche de cofinancements, coordination locale et internationale, valorisation des résultats de la recherche, communication sur les avancées et les actualités du projet. Ce poste dédié permettra aux chercheur.euse.s de se consacrer à leurs activités de recherche. Le poste pourra être mis en place en fonction de l'ampleur du réseau ; le financement d'un tel poste devra être justifié et fera l'objet d'une validation de la part de l'équipe d'évaluation.

Critères d'éligibilité

Les critères sont les suivants :

- Thématique de recherche entrant dans les domaines prioritaires de NExT
- Au moins 2 groupes de recherche internationaux par IRP
- Le portage administratif et financier du projet est à la charge d'un des membres fondateurs de NExT (Université de Nantes, Centrale Nantes, CHU et INSERM) ou le CNRS. L'IRP peut associer des membres fondateurs ou le CNRS et des membres partenaires non-fondateurs (ICO, IFSTTAR, IMT Atlantique, INRA, ONIRIS) qui sont éligibles pour recevoir des fonds.

Critères d'évaluation

Les critères sont les suivants :

- La qualité du projet scientifique proposé par le consortium et la complémentarité des groupes de recherche nantais et internationaux
- La qualité scientifique du porteur local et des partenaires internationaux ainsi que leur capacité individuelle démontrée à l'obtention de co-financements
- Les perspectives de productions communes à long terme du partenariat et la valorisation des résultats
- L'intérêt de la coopération pour la visibilité internationale du site nantais (renommée des partenaires internationaux)
- La mobilité est encouragée pour les membres locaux de l'IRP et est obligatoire pour au moins la moitié d'entre eux.
- Les projets ayant déjà reçu une part significative de co-financement – en particulier apporté par les partenaires internationaux – ou a minima proposant une stratégie de co-financement, seront favorisés (justificatifs à fournir)
- Les IRP incluant de jeunes chercheurs (niveaux master, doctorat et post-doc) participant activement au projet seront favorisés
- Une attention particulière sera apportée aux projets proposant une thèse en cotutelle ou a minima en codirection avec une entité internationale (justificatif à fournir)

Critères	Points
Qualité scientifique des groupes de recherche locaux et internationaux	10
Qualité scientifique du projet	10
Intérêt de la coopération et complémentarité des groupes de recherche	10
Capacité à l'obtention de co-financements	10
Production prévisionnelle scientifique et de valorisation des résultats	10
Participation active des jeunes chercheurs	10

Mobilité étendue à la moitié ou plus des membres locaux de l'IRP	10
Mobilités d'un mois minimum	10
Total :	80

La note totale est calculée sur 80. Chacun des 8 items est évalué de 0 à 10, selon le barème suivant :

- 0 : informations manquantes ou inadéquates
- 2 : informations insuffisantes
- 4 : réponse partielle mais présentant de sérieuses faiblesses
- 6 : réponse plutôt satisfaisante mais des améliorations sont nécessaires
- 8 : réponse satisfaisante
- 10 : réponse correspondant parfaitement aux attentes

Un bonus de 2,5 points est accordé pour une thèse en codirection⁴ avec une entité internationale, et de 5 points pour une cotutelle internationale de thèse⁵.

Soumission

Les projets pourront être soumis seulement après avoir été validés par la direction de la structure de rattachement (l'établissement). Les porteurs doivent donc se rapprocher de leurs tutelles pour le dépôt du dossier, en amont de la date de clôture de l'appel à projets, pour obtenir le visa de l'établissement.

Pour déposer le dossier :

- télécharger sur le [site](#) de l'Initiative NExT les éléments du dossier de candidature (fiche résumé/abstract form, dossier de candidature/application form, annexe 1 : liste des participants/list of participants et annexe 2 : budget)
- les renommer en ajoutant le nom du projet, en respectant les modèles suivants : nomProjet_Abstract form_IRP2018, nomProjet_Application form_IRP2018, nomProjet_List of participants_IRP2018, nomProjet_Budget_IRP2018
- envoyer les documents complétés en anglais, en précisant « IRP » dans l'objet du mail, à l'adresse suivante : aap@next-isite.fr

Pour toute demande d'information complémentaire, consulter la foire aux questions disponible sur le [site](#) de l'Initiative NExT, ou adresser un mail à aap@next-isite.fr en précisant « IRP » dans l'objet du mail.

Calendrier

Action	Date
Publication de l'appel à projets	3 décembre 2018
Date limite de dépôt de la fiche résumé (abstract form) : cette fiche résumé permettra de sélectionner les experts qui seront sollicités pour l'évaluation et de confirmer l'éligibilité du projet	15 mars 2019 à 18h
Date limite de dépôt des projets, comprenant le dossier de candidature (application form), la liste des participants (list of	12 avril 2019 à 18h

⁴ Pour la définition d'une codirection de thèse, cf la FAQ

⁵ Pour la définition d'une cotutelle internationale de thèse, cf la FAQ

Action	Date
participants) et le budget.	
Notification aux porteurs reçus et non-reçus	Juin 2019
Mise en œuvre des projets et financement dans le cadre de NExT	Juillet 2019 – juin 2022
Rendu du rapport d'activités et financier intermédiaire	Janvier 2021
Rendu du rapport d'activités et financier final	Juin 2022

Les axes thématiques prioritaires NExT

Santé du futur : Cette priorité se focalise sur trois thématiques :

- Les biothérapies innovantes pour traiter de multiples pathologies, qui conduisent ou se caractérisent par la perte de fonction d'un organe, de tissus, de cellules ou de gènes et qui nécessitent le remplacement (transplantation), la réparation, la régénération (thérapie cellulaire, médecine régénératrice) ou la reprogrammation (médecine régénératrice) ;
- Les thérapies liées à l'oncologie et la médecine nucléaire, par des approches théranostiques pour traiter différents types de cancer : ces approches allient thérapies ciblées (immunothérapies par ex.) et/ou combinées (radioimmunothérapies, immunothérapies combinées par ex.) et diagnostiques (imagerie multimodale par ex.) mènent de plus en plus à des guérisons ou au moins des prolongations de survies très significatives.
- Ces approches thérapeutiques innovantes et préventives sont soutenues par les avancées en matière de médecine de précision : approches multiparamétriques des données massives permises par les nouveaux outils épidémiologiques, bioinformatiques et biologiques, remettant le patient au centre d'une prise en charge unique et personnalisée.

Industrie du futur : Sur la base de l'excellence scientifique dans des domaines que sont le génie des procédés et la caractérisation des matériaux, le génie océanique et l'hydrodynamique, la robotique, la modélisation numérique, la simulation et l'optimisation, l'objectif du projet NExT est de développer les 2 thématiques suivantes :

- Les technologies avancées de production : le gain énergétique par l'allègement des structures (passage du métallique aux composites) est un premier enjeu. Le remplacement de matières premières liées à la filière pétrolière par des sources durables (fibre végétale par exemple) ou issues de recyclage est un second enjeu. Ces gains et remplacements nécessitent des procédés innovants. Dans ce cadre il faut penser une relation optimale entre l'homme et la robotique tant du point de vue de l'acceptabilité sociétale que de la technicité.
- L'ingénierie océanique : la maîtrise des technologies de production d'énergie d'origine durable à coût raisonnable, avec la possibilité d'intégrer un multi-usage pour optimiser l'utilisation du foncier sont des enjeux clés. Dans le domaine du naval, la réduction drastique de la consommation des navires tout en maintenant une manœuvrabilité en forte mer devra être permise à très courte échéance.